

RAPPORT N°20

.....
SUBVENTION A L'ABATTOIR

M. le Président expose :

Consciente du rôle majeur de l'abattoir d'Ambert comme levier de développement local et sollicité dernièrement par la municipalité d'Ambert et la Société d'Exploitation de l'Abattoir Municipal d'Ambert, (SEAMA), la Communauté de Communes s'est associée à une réflexion concernant la pérennisation de cet équipement. En effet, aujourd'hui, face au constat de plusieurs problématiques (équilibre financier précaire, manque de politique de développement, absence de direction...), un travail doit être mené collectivement.

La SEAMA a sollicité dernièrement le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, gestionnaire d'un programme européen LEADER. Un dossier a été déposé concernant le projet de « Développement de l'activité et élargissement de la gouvernance de l'abattoir municipal d'Ambert » et présenté en comité de programmation LEADER lors de sa réunion du 12 juin dernier.

Ce projet est double et prévoit :

- Une étude de restructuration juridique permettant de faire évoluer l'organisation actuelle complexe, permettant de concilier intérêts publics et privés,
- Le recrutement d'un poste de direction s'avérant indispensable afin notamment de permettre aux services sanitaires d'avoir un interlocuteur direct et de redynamiser l'activité de l'équipement.

Le déblocage de l'aide LEADER nécessite un co-financement public qui pourrait être apporté par la Communauté de communes.

Depuis la loi NotRE, La Région est seule compétente pour décider de l'octroi des aides aux entreprises. Cependant, dans le cadre d'une convention passée avec cette dernière, il est possible participer au financement d'aides (art. L. 1511-2 CGCT). Ainsi la Communauté de Communes va solliciter le Conseil Régional afin de conventionner pour lui permettre d'apporter une aide financière directe à la SEAMA.

Parallèlement et afin d'affermir leur collaboration, les 3 parties que constituent la Commune d'Ambert, la SEAMA et la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez sont en cours de rédaction d'une convention transitoire, qui mettra de concrétiser leur volonté de mener une réflexion ensemble pour la pérennité de cet outil à la fois de service public et commercial.

Le plan de financement prévisionnel du projet de « Développement de l'activité et élargissement de la gouvernance de l'abattoir municipal d'Ambert » est le suivant :

Dépenses	Montant TTC			Recettes	Montant TTC		
	Année 1	Année 2	Année 3		Année 1	Année 2	Année 3
Salaire Poste de direction	55 000 €	55 000 €	55 000 €	LEADER	40 640 €	33 000 €	30 800 €
Expertise restructuration juridique	8 500 €			Communauté de Communes Ambert Livradois Forez	10 160 €	10 160 €	10 160 €
				Auto-financement SEAMA	12 700 €	11 840 €	14 040 €
Total des dépenses	63 500 €	55 000 €	55 000 €	Total des recettes	63 500 €	55 000 €	55 000 €

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver la participation de la Communauté de Communes en complément du programme leader au financement du projet de « Développement de l'activité et élargissement de la gouvernance de l'abattoir municipal d'Ambert » pour 3 ans, comme décrit ci-dessus ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives utiles à l'exécution de la présente délibération.